



GEPL - Règlement des PETITES COUPES 2019

Les Petites Coupes du GEPL doivent obligatoirement être organisées lors d'un concours C3 A ou C3 B, sur une piste extérieure. Elles comprennent une demi-finale et une finale.

Les Petites Coupes sont ouvertes à tout cavalier détenteur d'une licence J03 ou J08 (ou assimilée) de choix GEPL ou ORV, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV et aux montures immatriculées à la FRBSE.

Restrictions :

Les paires cavalier/cheval ayant participé sur les hauteurs de 110 cm (sauf HC) lors de la saison en cours et/ou de 120 cm lors de la saison (sauf HC) précédente ne sont pas admis.

Un couple cavalier/cheval ayant participé, durant la même saison, aux Petites Coupes du GEPL ne peut pas s'inscrire pour l'épreuve des Coupes du GEPL, et inversement.

Les montures participant aux Petites Coupes du GEPL ne peuvent pas participer à une épreuve de hauteur supérieure lors du même WE.

Il est admis un maximum de 3 montures par cavalier. Ces montures pourront être reprises pour la finale.

L'Organisateur devra prévoir une épreuve de consolation pour les paires cavalier/cheval qui ne sont pas reprises pour la finale.

Cette consolation pourra être couplée avec une autre épreuve et devra être clairement indiquée dans l'avant-programme.

La hauteur des obstacles est fixée à 90 cm avant barrage.

La demi-finale est ouverte et la finale est fermée.

<u>Type d'épreuves :</u>	Demi-finale	BA au chrono (238.2.1)
	Finale	BA 2 barrages (238.2.3)

Qualification:

Pour la finale, 75% des partants de la demi-finale seront repris avec un minimum de 50. L'ordre de départ sera l'ordre inverse du classement de la demi-finale.

Les paires éliminées ou qui abandonnent dans la demi-finale ne sont pas reprises pour la finale.

Les montures non reprises pour la finale seront d'office reportées sur l'épreuve de consolation.

Inscription :

25,00 € / cheval

L'inscription doit se faire selon les modalités du GEPL et au plus tard à la date de clôture prévue à l'avant-programme.

Les chevaux non repris pour la finale seront, d'office, inscrits dans l'épreuve de consolation.

Prix:

Demi-finale : 25 €, 20, 15, 10, 10, ...

Finale : 30 €, 25, 20, 15, 10, 10, ...

Tous les prix sont à charge de l'Organisateur, selon la grille du GEPL en fonction de la hauteur de 90cm.

Prix supplémentaires à la grille des 90 cm à charge de la régionale organisatrice (GEPL ou ORV).



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles

N° Entreprise : 473841139

Obligations pour l'Organisateur :

Tout cercle désireux d'organiser les « Petites Coupes » GEPL devra se soumettre aux directives suivantes :

- Prévoir un protocole pour la remise des prix (personnalités, sponsors, officiels...)
- Prévoir un podium pour le classement général.
- Prévoir une coupe, des plaques d'écurie et flots.
- Prévoir des médailles pour les 3 premiers.
- Soigner la décoration florale de la piste.
- Respecter les prix.